

## « L'intervention de la Confédération est nécessaire à la mise en place d'une assurance pandémie supportable. »

**Comme quelques autres secteurs économiques, les organisateurs de grands événements sportifs et culturels souffrent tout particulièrement de la crise de la COVID-19. Les pandémies sont inassurables du point de vue de l'économie purement privée. Urs Arbter, vice-directeur de l'Association Suisse d'Assurances (ASA), nous explique pourquoi il en est ainsi et quelles seraient les solutions envisageables.**

*Les organisateurs des domaines sportif et culturel se plaignent publiquement de ne pas pouvoir s'assurer contre les conséquences d'une pandémie telle que celle de COVID-19. N'y a-t-il vraiment aucune assurance contre les pandémies abordables pour les organisateurs ?*

Une pandémie comme celle que nous vivons actuellement avec la COVID-19 constitue un scénario extrême dont les suites sont imprévisibles. En effet, le risque d'une pandémie ne peut être diversifié ni au niveau géographique ni au niveau temporel. Si dans le cas d'un ouragan ou d'un tremblement de terre les dégâts sont limités à une zone bien définie, ce n'est plus le cas pour une pandémie. Autrement dit : le feu est partout. Lorsque des sinistres sont déclarés partout simultanément, la capacité de l'assureur peut rapidement atteindre ses limites. Dans un tel cas, on parle de risque cumulé. Ce risque est inassurable du point de vue de l'économie purement privée ou du moins pas en payant des primes abordables.

*Vous ne voyez donc aucune possibilité de soutenir les organisateurs dans ce domaine ?*

Si, mais l'intervention de la Confédération est nécessaire à la mise en place d'une assurance pandémie supportable. L'unique solution est que la Confédération revête le rôle de coassureur ou de réassureur, autrement dit qu'elle prenne en charge les frais dépassant un certain plafond afin que les conséquences économiques du risque cumulé que constitue une pandémie – notamment pour les organisateurs d'événements

sportifs et culturels – soient limitées. La solution idéale inclut l'ensemble des entreprises, même si les organisateurs sont certainement particulièrement concernés puisqu'ils ont été très touchés par cette pandémie.

*Concrètement, de quoi aurait l'air une telle solution ?*

L'une des options serait de mettre sur pied un pool d'assureurs pour faire face aux pandémies. Cela est actuellement en discussion dans divers autres pays. Le secteur des assurances utilise à cet égard ses infrastructures et son expertise ainsi que ses relations clientèle existantes. Le risque financier est réparti entre l'assuré, le secteur des assurances et la Confédération. Pour les organisateurs d'événements sportifs et culturels, cela équivaldrait à s'engager dans le pré-financement du risque par le biais de leurs primes et de leur franchise comme les autres entreprises assurées.

*Alors qu'il n'existe pour l'instant pratiquement pas d'assurances contre les pandémies, la plupart des organisateurs sont assurés contre les épidémies. Pour quelle raison ?*

Selon la définition de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), on parle d'épidémie en cas d'apparition massive, le plus souvent limitée localement et dans le temps, d'une maladie infectieuse. Une pandémie décrit quant à elle la propagation dans plusieurs pays, voire plusieurs continents, d'une maladie infectieuse déterminée, susceptible de mettre en danger une grande partie de la population mondiale.



**Urs Arbter,**  
vice-directeur ASA

Pour les assureurs, cette distinction est primordiale : Si le risque d'une épidémie limitée à une région peut être diversifié à l'échelle mondiale à l'aide de la réassurance, cela n'est plus possible dans le cas d'une pandémie étant donné que pratiquement tous les Etats sont touchés en même temps.

Une pandémie sort du cadre de l'assurabilité car elle cause énormément de dommages en un temps relativement court. Si des entreprises du monde entier déclarent simultanément des dommages, le principe de la répartition des risques ne fonctionne plus correctement.

*Pour vous, un pool constitué d'assureurs, de la Confédération et d'organisateur est une solution envisageable. Existe-t-il déjà des solutions semblables dans d'autres domaines d'assurance ?*

Oui, un tel pool existe par exemple pour les risques nucléaires. Et pour les dommages causés par les éléments naturels tels que les crues, les inondations, les tempêtes, la grêle, les avalanches, le poids de la neige, les éboulements, les chutes de pierres et les glissements de terrain. Le pool dédié aux dom-

mages causés par les éléments naturels est une œuvre de solidarité qui a fait ses preuves.

*Cela signifierait également l'introduction d'une obligation d'assurance, non? Chaque organisateur devrait alors s'assurer contre les pandémies?*

Afin qu'une solution d'assurance puisse fonctionner en cas de pandémie, son taux de pénétration doit être très élevé. Une couverture rentable n'est possible que si pratiquement tous ceux qui sont touchés se rallient à la solution proposée. Le régime peut donc être obligatoire ou partiellement obligatoire. Un régime obligatoire signifierait que les organisateurs ne seraient pas les seuls à s'assurer mais qu'on viserait l'ensemble des entreprises concernées par les mesures des autorités en cas de pandémie et dont le fonctionnement serait ainsi mis à mal.

*Un tel partenariat public-privé doit-il dans tous les cas être profitable aux assureurs privés ou une solution ne leur apportant aucun profit est-elle également envisageable?*

Dans le cas d'une solution d'assurance contre les pandé-

mies, le secteur public devrait financer une grande partie du risque. Le secteur des assurances aspire à une solution reposant sur les infrastructures, l'expertise et les relations clientèle déjà existantes. Dans cette constellation, les charges des assureurs doivent être couvertes, mais les bénéfices ne sont pas au premier plan.

*Outre les pandémies, il n'existe pas non plus de solution nationale en ce qui concerne les tremblements de terre. Pour quelle raison? Pourquoi aucune solution n'a été trouvée jusqu'ici?*

Contrairement au risque de tremblement de terre, le risque de pandémie ne peut pas être diversifié localement. Une assurance généralisée contre les tremblements de terre a échoué sur le plan politique. Aujourd'hui, il existe des solutions d'assurance individuelles contre le risque de tremblement de terre. Même un risque cumulé tel que celui de pandémie peut en théorie faire l'objet d'une assurance individuelle. Mais il est probable que personne ne soit prêt à payer la prime exorbitante qui en découlerait.

*Les experts partent du principe que le risque de pandémie augmente*

*en raison de la croissance de la population et de la mobilité internationale. D'ici quand vous attendez-vous à ce qu'une solution soit mise en place pour les organisateurs?*

L'expérience montre qu'il faut généralement plusieurs années pour qu'un projet aussi complexe soit mis en œuvre. Il ne faut pas oublier que – le cas échéant – les conditions légales à cet égard doivent d'abord être fixées, ce qui demande du temps.

*Qui est responsable de développer une telle solution?*

Le conseiller fédéral Ueli Maurer a chargé le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) d'évaluer la faisabilité d'une telle solution d'assurance. Avec le soutien des assureurs privés suisses, un groupe de travail constitué de membres de l'administration a établi un rapport présentant des variantes possibles d'une assurance pandémie. Conscient de sa responsabilité sur le plan économique, le secteur des assurances a fait preuve d'un important engagement à cet égard. Le rapport se trouve maintenant entre les mains d'Ueli Maurer.